

La formation de conducteur de car est entièrement prise en charge par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous êtes exploitant agricole.

- » **1.** Remplissez le formulaire accessible sur le site Internet de la Région : auvergnerhonealpes.fr
- » **2.** Nos partenaires vous contacteront pour vous expliquer les modalités de préparation du permis D.
- » **3.** Votre candidature sera validée par votre futur employeur et par l'organisme de formation.
- » **4.** Cette formation vous délivrera soit le permis D soit un titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route (TP CTR).

Vous êtes salarié agricole à temps partiel.

- » **1.** Contactez votre conseiller prescripteur le plus proche de votre domicile (Pôle emploi ou Mission locale).
- » **2.** Votre candidature sera validée par votre futur employeur et par l'organisme de formation.
- » **3.** Cette formation vous délivrera soit le permis D soit un titre professionnel de conducteur de transport en commun sur route (TP CTR).

Pendant la formation, vous n'aurez pas de perte de revenu et une indemnisation complémentaire pourra être attribuée par la Région.

Votre cumul hebdomadaire temps de travail/temps de formation n'excèdera pas 48H par semaine.

Scannez le QR code pour accéder au formulaire de contact

